

Bien que l'établissement de règles et la libéralisation dans le cadre des négociations de l'OMC soient les moyens clés grâce auxquels les économies membres de l'APEC pourront atteindre l'objectif de la libéralisation et de l'ouverture des échanges et des investissements, les dirigeants de l'APEC appuient également les accords bilatéraux et régionaux de libre-échange qui respectent les règles de l'OMC, puisqu'ils constituent une manière de plus d'atteindre l'objectif visé.

Tout au long de l'année 2002, le Canada a pris part à diverses initiatives qui ont pour but de renforcer les capacités des économies en développement, supervisé l'étude de la Banque mondiale et de l'APEC sur la facilitation du commerce et organisé un atelier de renforcement des capacités sur la facilitation du commerce, de concert avec la Thaïlande, Hong Kong et la Chine. Le Canada assume la coprésidence du groupe de l'APEC sur le renforcement des capacités qui coordonne l'ensemble des travaux de l'APEC dans ce domaine. Au sein de ce groupe, le Canada a conçu un répertoire accessible par le Web de tous les projets de renforcement des capacités au regard de l'OMC offerts au sein de l'APEC. De plus, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) amorcera bientôt la mise en œuvre de son Programme d'intégration économique de l'APEC. Ce programme de 9 millions de dollars aidera les pays de l'Asie du Sud-Est à renforcer leurs capacités au regard de l'OMC.

Réalisations de l'APEC en 2002

- Adoption d'une nouvelle déclaration contre le terrorisme et lancement de l'initiative STAR sur le commerce sécuritaire dans la région de l'APEC (« Secure Trade in the APEC Region »), axée sur la sécurité dans les transports.
- Adoption du Plan d'action pour faciliter le commerce, qui diminuera de 5 % en cinq ans les coûts liés aux transactions commerciales.
- Les dirigeants de l'APEC se sont montrés largement favorables à la réalisation de progrès supplémentaires dans le cadre des négociations du Cycle de Doha de l'OMC.
- Adoption d'une déclaration sur l'application des normes de transparence administrative de l'APEC qui aura pour effet d'améliorer l'accès aux marchés dans la région.
- Publication par la Banque mondiale d'un important rapport sur les avantages économiques de la facilitation du commerce au sein de l'APEC.

- Mise en œuvre d'un nouveau mécanisme d'examen par les pairs des plans d'actions individuels (PAI) de l'APEC, qui comprend la participation de spécialistes externes et suppose une participation accrue des entreprises.
- Mise en œuvre d'une vaste gamme de projets de renforcement des capacités en matière de politique commerciale.
- Organisation d'un dialogue de l'APEC sur la mondialisation et le partage de la prospérité.
- Organisation d'une réunion de haut niveau sur les micro-entreprises qui a mené à la création d'un sous-comité des petites et moyennes entreprises (PME) axé précisément sur les questions d'intérêt pour les micro-entreprises.
- Mise en œuvre de la stratégie de l'E-APEC par l'organisation d'un grand nombre d'ateliers, de séminaires et de programmes de formation sur des questions liées à l'élimination du fossé numérique.
- Approbation par les dirigeants de la mise sur pied d'un nouveau forum sur les sciences de la vie qui permettra à l'industrie pharmaceutique de communiquer avec les gouvernements de la région de l'APEC.
- Adoption par les ministres de lignes directrices révisées sur la participation des non-membres. Ces nouvelles lignes directrices aideront les forums de l'APEC à interagir avec d'autres organismes.
- Création d'un réseau de coordination sur les rapports entre les sexes qui verra à ce que les forums de l'APEC mettent en œuvre le Cadre d'intégration des femmes dans l'APEC.
- Adoption par les dirigeants de l'Accord de Shanghai, qui permettra d'accélérer la réalisation des objectifs de la Déclaration de Bogor.

On s'attend à ce que la Thaïlande, qui accueillera le sommet de l'APEC en 2003, mette l'accent sur les travaux de l'APEC en matière de coopération économique et technique et accorde une grande importance au développement des ressources humaines et à l'élaboration de mesures de protection sociale adéquates dans la région. En 2003, l'un des principaux objectifs du Canada consistera à mettre en œuvre la déclaration des dirigeants de l'APEC sur l'initiative STAR et la lutte contre le terrorisme. Le Canada poursuivra également ses efforts pour mettre en œuvre le Plan d'action pour faciliter le commerce, conformément à l'Accord de Shanghai, et il visera à élargir les possibilités qui s'offrent aux entreprises canadiennes dans cette région. De plus, le Canada jouera un rôle important dans l'Initiative de